



service de l'information (514) 286-2155  
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

**no 115**

semaine du  
8 au 16 mai 1981

# nouvelles csn

**Ottawa menace  
de geler à  
nouveau  
les salaires**

page 11



## MANIFESTATION

MERCREDI LE 27 MAI 1981

À 19 h

DÉPART DU CARRÉ  
SAINT-LOUIS

(metro Sherbrooke)



Manifestation organisée conjointement par les journalistes en grève de Radio-Canada (S.G.C.T.-C.S.N.) et le Syndicat canadien de la fonction publique (F.T.Q.-675).  
Pour informations : 527-3408

**CPCV:  
l'enquête  
doit  
reprendre**

pages 8-9

**le  
1er mai  
à  
Cuba**

pages 6-7

**CONTRE LES  
COUPURES**

**POUR DES  
SERVICES  
PUBLICS DE QUALITÉ**



manifestons tous le 5 juin pages 4-5





# agenda du mouvement

## mai

- 19-20 **organisation** réunion provinciale du service, à Montréal
- 20 **CCGN** réunion des responsables des bilans des négociations (public et privé), à Montréal, au 1601
- 20-22 **FPSCQ** congrès régulier, à l'édifice CSN, à Québec
- 24-28 **FAS** congrès régulier, au centre municipal des congrès, à Québec
- 28 **Mines, métallurgie et produits chimiques** session d'étude sur la loi 17 et ses implications, à Montréal, au 1601
- 27-28 **comité inter conseils centraux** réunion à Trois-Rivières, Castel des Prés

## juin

- 2-3 **CCNSP** réunion du comité
- 4-6 **FSMMP** bureau fédéral, à Montréal
- 9 **CCGN** comité de liaison, à Montréal, au 1601
- 12-14 **SECSN** assemblée générale annuelle, à Québec, au 155.
- 15-17 **CSN** conseil confédéral, à Montréal, au Sheraton Mont-Royal. Remplace celui prévu pour mai.
- 18-21 **FNEQ** conseil fédéral, à Trois-Rivières
- 22-23 **CCGN** réunion du comité, à Montréal, au 1601

## droit au travail VASTE CONSULTATION DANS L'ENSEMBLE DU MOUVEMENT

Le droit au travail est de plus en plus menacé: face à l'ampleur du phénomène, nous devons analyser nos moyens d'intervention et nos propositions de luttes.

C'est dans cette optique que la CSN propose au mouvement pour les mois de mai et juin une série de rencontres sectorielles et régionales, où les militants et les militantes pourront réfléchir sur de nouvelles pratiques de luttes pour prévoir et contrer les fermetures. Voici donc le calendrier de ces rencontres:

### mi-mai et juin:

- rencontre avec des représentants des conseils centraux et syndicats touchés par des fermetures.
- rencontre avec des représentants des fédérations.

## le 27 mai

### manifestation d'appui aux grévistes de Radio-Canada



Une manifestation de solidarité pour les travailleurs et travailleuses de Radio-Canada se déroulera le 27 mai à Montréal, à laquelle participeront activement la CSN et la FTQ.

C'est ce qu'ont annoncé conjointement lundi dernier, au cours d'une conférence de presse les représentants des syndicats CSN et FTQ de Radio-Canada, ainsi que les présidents des deux centrales, Norbert Rodrigue et Louis Laberge.

Les membres du SGCT sont maintenant en grève depuis sept mois. Du côté du SCFP, les offres ont été acceptées mais la convention n'est pas encore signée. Malgré de nombreuses dénonciations, Radio-Canada continue à défier éhontément l'esprit du code du travail, en faisant preuve d'une mauvaise foi constante dans ses pourparlers avec ses travailleurs et travailleuses.

À ce mépris des lois qui

réagissent les relations de travail, Radio-Canada ajoute le mépris de son public, qu'elle prive d'information depuis six mois, en refusant de négocier avec ses journalistes en grève un règlement juste et équitable.

Le président de la CSN, Norbert Rodrigue, a particulièrement insisté sur le fait que les travailleurs de Radio-Canada, en plus d'avoir été bernés par la politique rétrograde de relations de travail de la Société Radio-Canada, ont aussi été parmi ceux qui ont le plus souffert des mesures anti-inflation et des restrictions budgétaires fédérales.

*"La situation à Radio-Canada est scandaleuse, et nous ne pouvons plus la tolérer. C'est pourquoi, a-t-il déclaré, nous marcherons dans les rues au soir du 27 mai, pour montrer à Radio-Canada que les travailleurs en ont assez de cette conspiration anti-syndicale".*

### juillet et août:

- rédaction d'un rapport sur la situation du droit au travail et discussions à l'exécutif de la CSN.

### début septembre:

- présentation du rapport au bureau et au conseil confédéral et mise en oeuvre d'un plan d'action et de lutte pour le droit au travail.



## dans les Appalaches

# LE LOURD HÉRITAGE DU MINISTRE BÉRUBÉ

En quittant le ministère de l'Énergie et des Ressources, le ministre Yves Bérubé a laissé un lourd héritage derrière lui, dans la forêt des Appalaches.

Et c'est ainsi qu'un groupe de travailleurs forestiers de cette région (voir la carte dans cette page) doivent se battre depuis plusieurs années pour assurer leurs droits.

Les travailleurs forestiers de Rexfor sont environ 200 dans la forêt domaniale des Appalaches et ils doivent prendre aujourd'hui différents moyens de pression pour assurer leur gagne-pain, leur droit au travail.

En effet, le ministre Bérubé a toujours favorisé l'expansion des coopératives où les travailleurs, souvent non-syndiqués, permettent de meilleurs profits aux compagnies privées et d'État qui exploitent la forêt.

C'est ainsi que le ministre Bérubé, du temps qu'il était responsable du ministère de l'Énergie et des ressources (ancien ministère des terres et Forêts), dans le but évident de favoriser la Coopérative de gestion forestière des Appalaches, a continuellement permis l'augmentation des travaux de coupe et de reboisement, à cette dernière, ce qui a amené un partage de volume de coupe qui, s'il est maintenu, entraînerait la perte d'au moins le tiers des emplois chez Rexfor, soit environ 60 emplois.

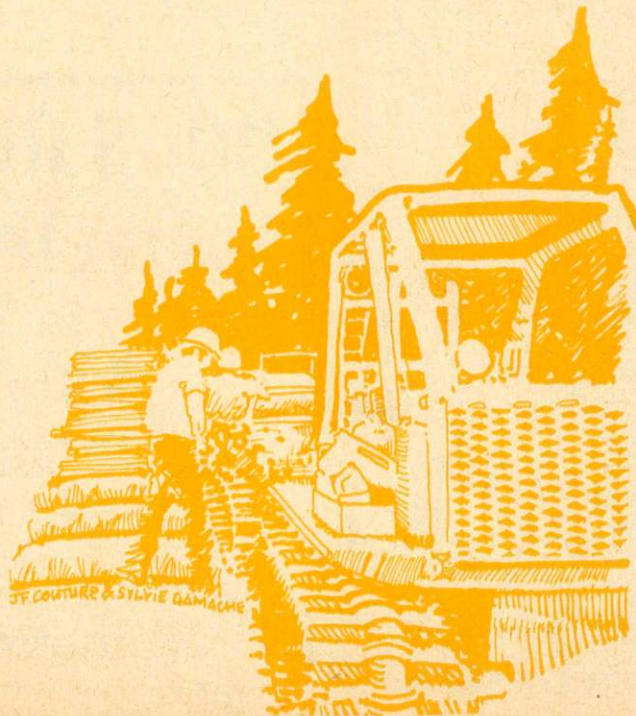
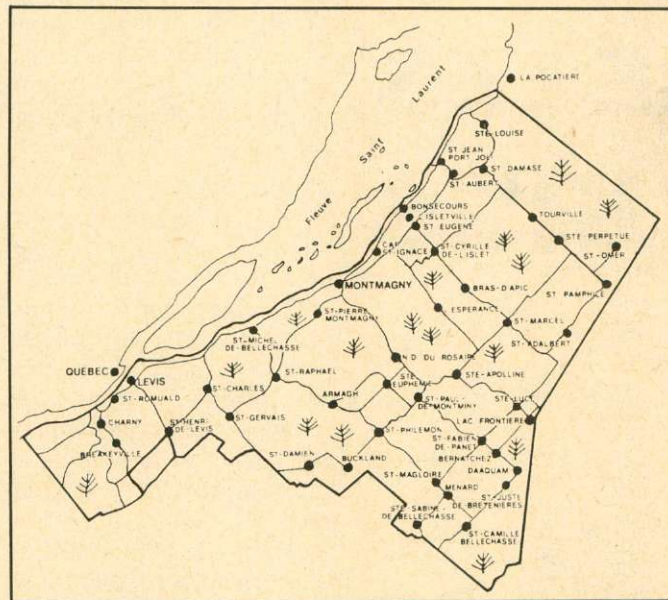
Les travailleurs de Rexfor, affiliés à la FTPF-CSN, ont décidé à la fin d'avril, de mener la lutte

jusqu'au bout. Ils refusent donc de reprendre le travail tant et aussi longtemps qu'ils n'auront pas obtenu la garantie que leurs droits seront reconnus dans la forêt des Appalaches. Entre-temps, ils s'opposent à toute opération dans cette fo-

rêt domaniale. Cette résolution a d'ailleurs été acceptée à 85% à bulletin secret.

C'est là l'héritage qu'a laissé le ministre Bérubé dans la région de Montmagny-L'Islet, alors qu'à l'intérieur du nouveau partage

de la coupe du bois dans la forêt domaniale des Appalaches, il a eu la "brillante idée" d'enlever à des travailleurs syndiqués de Rexfor leur emploi, pour les donner à des travailleurs non-syndiqués d'une coopérative locale. Drôle de justice.



## la police aide les scabs

Depuis quelques jours, il y a des scabs dans la forêt des Appalaches. Il s'agit de membres de la Coopérative de gestion forestière des Appalaches qui font du reboisement, à la place des travailleurs syndiqués de Rexfor, le tout sous la protection de la Sûreté du Québec.

Lundi le 11 mai, les travailleurs de Rexfor avaient établi une ligne de piquetage devant le lot de plantation en question, qui a eu pour effet d'empêcher tout travail.

Mardi, cependant, la police a établi des barrières sur toutes les routes de la région, arrêtant toute circulation entre certains villages, refusant le passage à tout automobiliste, fouillant sans raison les voitures des gens "soupçonnés" d'être des travailleurs de Rexfor, et les empêchant de se rendre à destination.

Le Syndicat a dénoncé l'attitude de la police et demandé une rencontre au ministre de la Justice, Marc André Bédard.



# REPORTAGE

## **TROIS-RIVIÈRES**

# **FRONT COMMUN**

# **CONTRE LES**

# **COUPURES**

Le regroupement des syndiqués de la Régionale des Vieilles-Forges de Trois-Rivières a l'intention de combattre jusqu'au bout les coupures de personnel annoncées par les commissaires. Les responsables syndicaux ont mis au point un programme qui prévoit une escalade des moyens de pression pour forcer les commissaires à revenir sur leurs décisions.

Ce regroupement comprend le Syndicat des enseignants des Vieilles-Forges (CEQ), le Syndicat des employés de la Commission scolaire régionale des V.-F. (CSN), l'Association des professionnels non-enseignants (CEQ) et le Syndicat des professionnels des services éducatifs des V.-F. (FPSCQ).

### **Le "couteau est coupant"**

Le moins que l'on puisse dire, c'est que le "couteau est coupant" à la régionale des Vieilles-Forges! Les coupures de postes annoncées sont du double de ce qui est prévu pour le Québec.

Dans le personnel du soutien scolaire, on prévoit qu'il y aura 11.5% des postes abolis au Québec. À Trois-Rivières, c'est 20%;

chez les enseignants, il doit y avoir 11% des postes abolis au Québec. Mais à Trois-Rivières, c'est 20,3% du personnel qui sera mis en disponibilité;

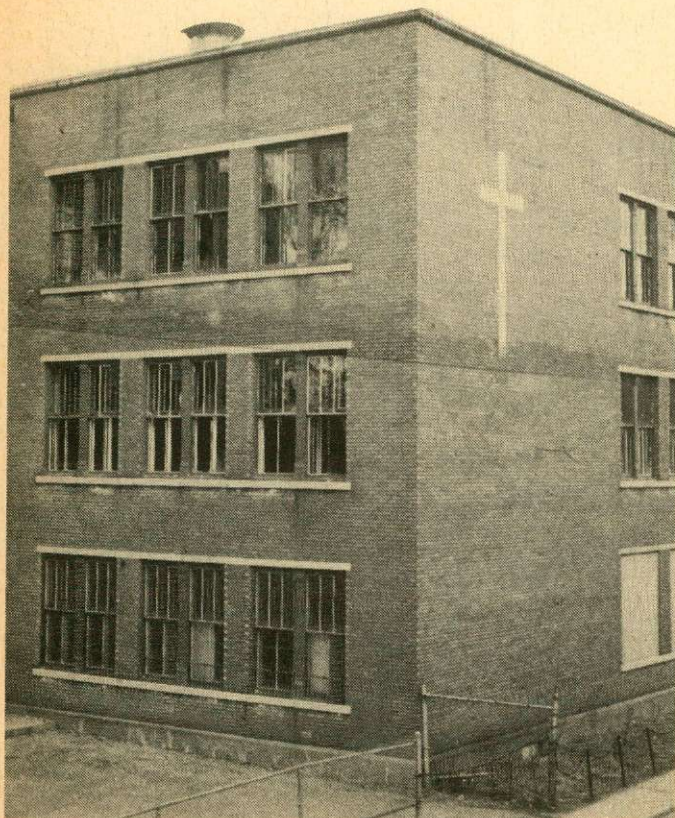
chez les professionnels non-enseignants, 18.9% des postes doivent être abolis au Québec. À Trois-Rivières, c'est 47.7%;

chez les membres de la Fédération professionnelle des services éducatifs, 24.8% seront mis en disponibilité ou non-réengagés. À Trois-Rivières, c'est 50%.

Ainsi, alors que les coupures dans le personnel annoncées pour le Québec atteignent 11.9%, à Trois-Rivières, le pourcentage est porté à 22.

### **Stop aux coupures**

Les commissaires de cette régionale ont commencé tôt (en mars) à annoncer des coupures de postes, suite aux contraintes budgétaires, disaient-ils, imposées par le ministre des Finances. Ce fut d'abord l'annonce de la réduction de 156 enseignants sur les 643 postes. Puis une autre semaine, ils annonçaient que le nombre des employés de soutien passeraient de 235 à 192, soit une réduction de 43; celui des professionnels non-en-



## **NOUS RIPOSTONS**

## **CONTRE LES COUPURES**

**le 5 juin**

**à Québec et**

**à Montréal**

**la csn organise**

**deux manifestations  
nationales**



seignants serait réduit de 44 à 23, pour une perte de 21 postes, et les commissaires coupaient de moitié, soit de 36 à 18, le nombre des postes des professionnels des services éducatifs.

Pour rassurer la population, les commissaires annonçaient en même temps qu'il y aurait lieu de réétudier la situation qui pourrait être "bonifiée". Mais les syndicats n'ont pas voulu passer un à un sous le couperet et ils se sont regroupés.

Les commissaires ont maintenant devant eux un front commun des syndicats de la régionale qui les suit pas à pas. Le regroupement ne rate pas une occasion de se rendre aux assemblées des commissaires pour protester et il entend sensibiliser davantage la population par des conférences de presse, des messages publicitaires et tout autre moyen.

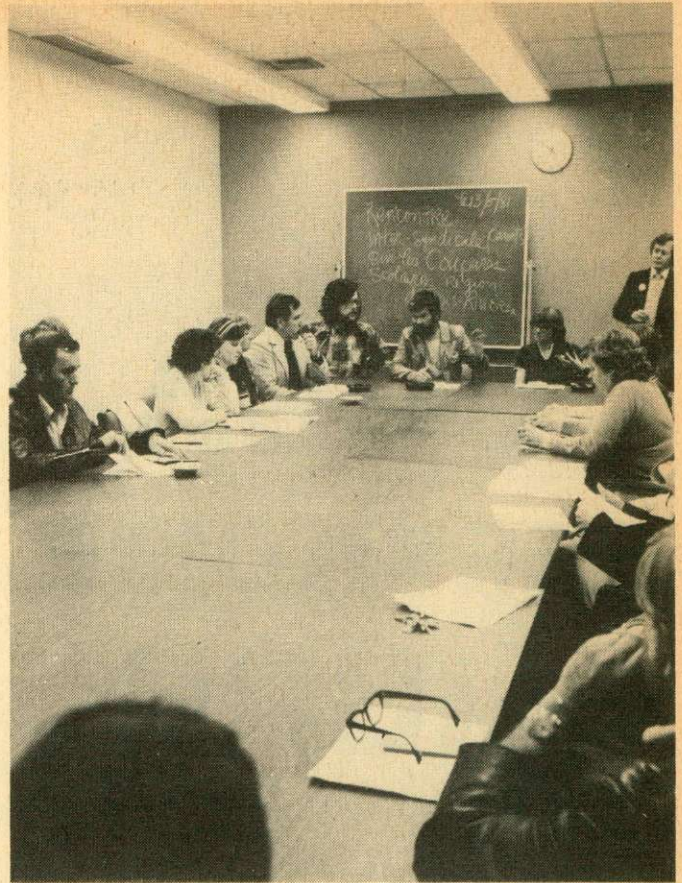
Il y avait assemblée avec les parents mercredi soir, le 13. Mardi, le 19, la région de Trois-Rivières sera représentée massivement à la manifestation organisée sur la Colline parlementaire à Québec, par la CEQ, en même temps qu'un groupe de travailleurs se rendra à l'assemblée des commissaires de la régio-

nale et des cinq commissions scolaires locales à Trois-Rivières.

### La clientèle scolaire: "connait pas"

Les commissaires des Vieilles-Forges semblent ignorer complètement la clientèle scolaire qui sera de 9,288 pour l'année 1981-82. Par ailleurs, soulignent les représentants du regroupement intersyndical, les commissaires et les cadres se protègent bien entre eux: ce n'est pas là qu'ils effectuent des coupures. Ils réussissent même à se faire rembourser à 180% par le ministère de l'Éducation les salaires de 38 enseignants mis en disponibilité l'année dernière, mais dont on a pu utiliser les services à d'autres fins que leur tâche propre, et qui reviennent encore cette année sur la liste de mises en disponibilité.

La guerre larvée entre la Fédération des commissions scolaires du Québec et le gouvernement prend à Trois-Rivières une ampleur, qui, en plus de toucher 238 personnes dans le secteur de l'enseignement, atteint toute la population et en particulier, la population étudiante.



Le regroupement des syndicats d'employés de la régionale des Vieilles-Forges de Trois-Rivières avait réuni, le 13, les parents pour leur expliquer les effets des coupures de personnel sur la qualité de l'enseignement. Participaient à cette rencontre les dirigeants des principaux groupes syndicaux impliqués: Madeleine Biron (enseignants-CEQ), Denis Beauchemin (soutien scolaire-CSN), André Noël (professionnels-non-enseignants-CEQ) et Gilles Savard (professionnels des services éducatifs).

## les professionnels aussi

Le Syndicat des Professionnels du Centre de services sociaux de Québec, affilié à la Fédération des Professionnels Salariés et des Cadres du Québec (CSN) faisait face récemment à une tentative d'implantation d'un contrôle des temps des interventions. Nous nous questionnons sur les motifs du M.A.S. qui défraie le coût de cette étude alors qu'on impose depuis des années des restrictions budgétaires qui diminuent et la qualité et la

quantité des services aux usagers.

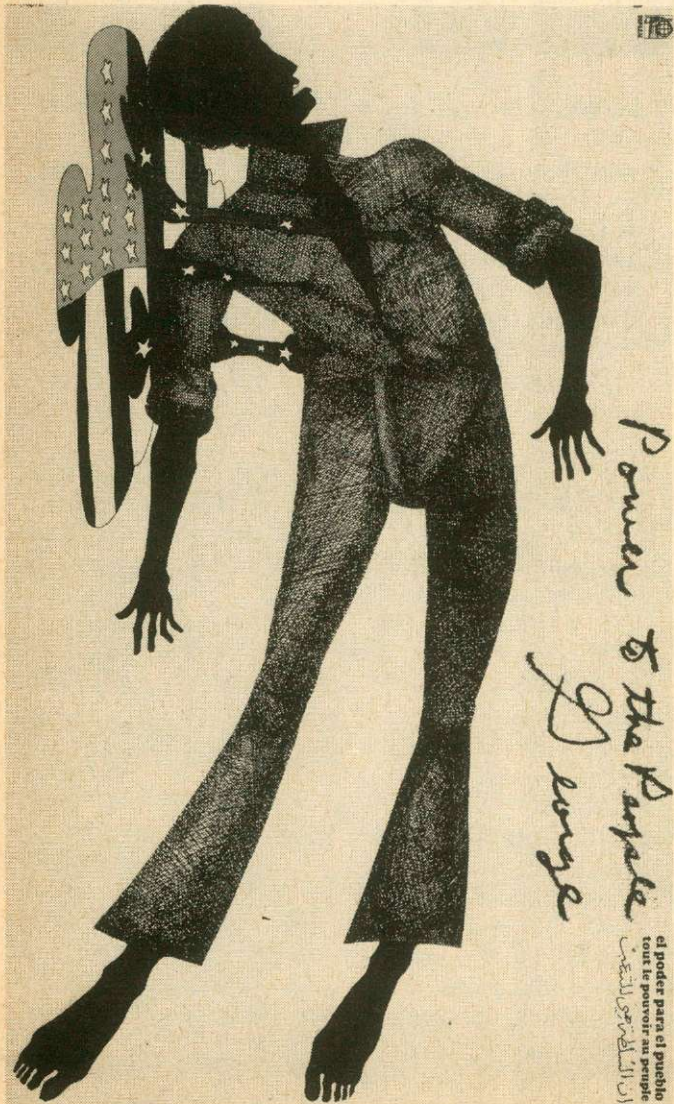
Le Syndicat déclarait à cette occasion: "Nous entendons faire un débat politique qui sera axé sur la défense de nos intérêts professionnels et sur la défense de notre pratique professionnelle. Nous entendons répondre à la discréditation constante et sournoise de notre pratique en faisant connaître nos services et en faisant connaître les besoins auxquels nous répondons."





# REPORTAGE

## CUBA TERRITOIRE LIBRE



### le premier mai à Cuba

On nous avait dit que les manifestations du Premier mai seraient particulièrement importantes à Cuba cette année. On nous avait expliqué que le durcissement des États-Unis envers ce pays qui fut le premier à se libérer de la domination américaine, durcissement particulièrement sensible depuis le renversement du dictateur Somoza au Nicaragua et la montée de la lutte de libération nationale au Salvador, appelait cette année le peuple cubain à faire une démonstration convaincante de sa volonté de préserver la qualité de vie conquise par 22 ans de révolution socialiste.

Mais jamais nous n'aurions pu imaginer l'ampleur de l'expression populaire avant de voir défiler devant nos yeux pendant trois heures de temps une véritable mer humaine remplissant une avenue large comme une autoroute, suivie pendant une autre heure des milices popu-

lares qui deux fois par semaine s'entraînent à défendre leur pays contre un éventuelle agression des États-Unis, dont la menace est toujours présente. Deux semaines auparavant, on avait fêté le 20e anniversaire de la Baie des cochons, alors que les mercenaires américains, qui avaient pénétré profondément dans le pays, avaient été repoussés en 72 heures par la mobilisation populaire instantanée.

### un million de manifestants

On a évalué à un million le nombre de manifestants. Or comme il y a deux millions et demi de personnes à la Havane, c'est dire que presque tout le monde, à l'exception des enfants et de ceux ou celles qui les gardaient, ont participé à la manifestation à laquelle on a donné le caractère d'une "marche combattante pour la production et la défense": production pour continuer d'accroître le niveau de vie, et défense des conquêtes qui ont transformé la vie des 10 millions de

La Centrale des travailleurs cubains avait invité la CSN, la CEQ et le Centre international de solidarité ouvrière (CISO) à participer aux fêtes du Premier mai cette année. Une centaine d'autres pays étaient aussi invités. Faisaient partie de la délégation québécoise: Sylvio Gagnon, Gilles Frenette, Charles Prévoist et Guy Ferland de la CSN, Marie Gagnon, André Morin et Yvon Charbonneau de la CEQ, et Robert Quévillon du CISO. Cette rencontre avec des militantes et militants de plusieurs pays a permis de

faire avancer considérablement l'organisation de la conférence internationale de solidarité avec le peuple du Salvador qui doit avoir lieu au Québec cette année, à l'initiative du CISO, de la CSN et de la CEQ. "J'ai beaucoup apprécié le sens politique des Cubains dans l'organisation de cette conférence, a commenté Sylvio Gagnon, qui ont mis de côté beaucoup plus facilement qu'on peut le faire ici certaines divergences idéologiques pour appuyer concrètement la lutte des Salvadoriens."



Cubains.

Et tout cela sans aucun déploiement policier, avec rien d'autre qu'un service d'ordre syndical semblable à ceux qui encadrent nos propres manifestations. À 90 milles des États-Unis, en entendant le secrétaire général de la centrale syndicale cubaine affirmer devant les manifestants la volonté des travailleurs et travailleuses d'être **"présents dans la production et prêts pour la défense"**, il devenait soudainement irréal de se formaliser qu'ils prennent appui principalement sur l'URSS et secondairement sur des pays comme le Canada et le Mexique.

Renverser une dictature tortionnaire comme celle du Salvador ou d'Haïti et relever progressivement le niveau de vie de l'ensemble de la population, dans un continent où l'écart entre les riches et les pauvres est encore plus flagrant qu'ici, voilà ce que la révolution socialiste signifie pour le peuple cubain, et qui explique sa disponibilité à en défendre les gains.

### un partage plus juste

En venant de Kingston, capitale de la Jamaïque, l'île voisine, nous avons l'impression en arrivant à la Havane, de passer d'un pays pauvre à un pays riche. Pourtant ce sont deux pays où la valeur de la production nationale par habitant est sensiblement la même. Mais à Cuba, le partage de cette production est radicalement différent de celui auquel on est accoutumé, de façon à satisfaire les besoins de l'ensemble de la population.

### les acquis de la révolution

Ainsi depuis 20 ans, le prix des produits de base

comme le pain, le lait, la viande, les légumes, le transport, le téléphone et l'électricité n'a pas augmenté. Même que les récoltes ayant été particulièrement bonnes cette année, les pommes de terre peuvent se vendre aussi peu qu'un cent la livre et

les tomates un demi-cent.

Le logement ne coûte que 6 à 10 pour cent du principal salaire gagné dans la famille, et ceux qui ont progressivement acquis la propriété du leur n'ont plus rien à payer puisqu'il n'y a pas de taxes municipales. L'enseignement est gratuit

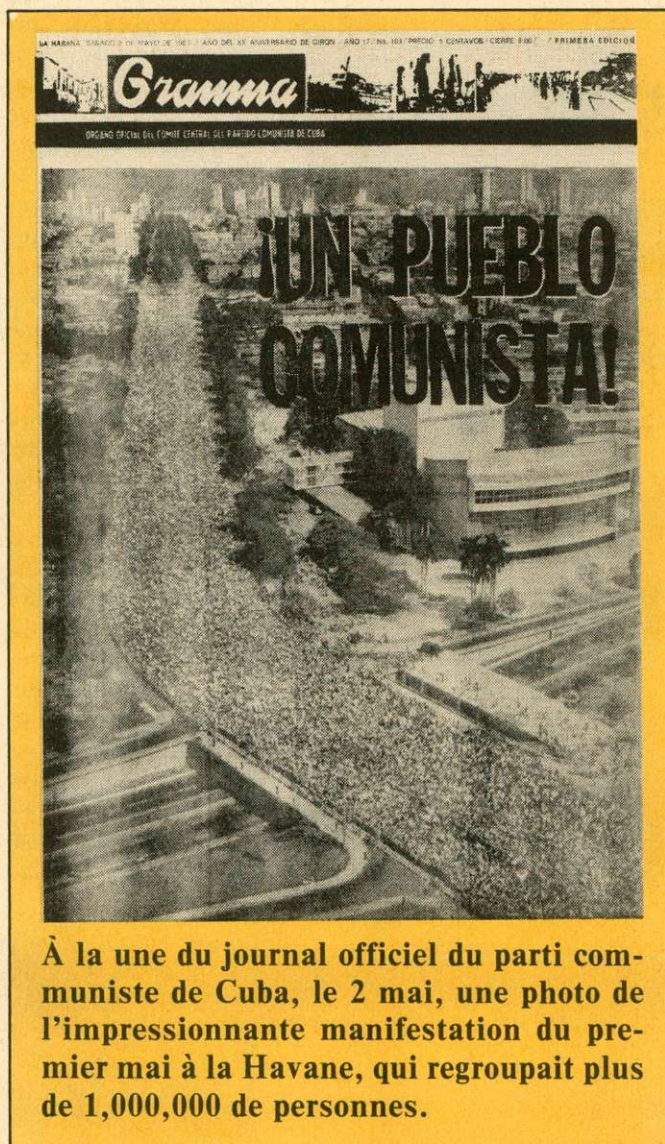
à tous les niveaux et à la portée des travailleurs et travailleuses, ce qui, par exemple, a permis à notre hôte, qui n'avait qu'une quatrième année au moment de la révolution, d'acquérir une licence en histoire dans le but de faire l'histoire de sa fédération syndicale, celle du commerce et de la gastronomie.

Les soins médicaux sont également gratuits et distribués dans les régions rurales aussi bien que dans les villes. Même les funérailles sont gratuites.

Bref, la prise en charge collective des principaux besoins fait en sorte que tout le monde a un accès égal aux principaux biens et services, et dans ces conditions, les augmentations de salaire ne sont pas que nominales, mais traduisent un relèvement réel du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Sur 20 ans, l'état de santé général a été ramené à un niveau comparable, sinon supérieur au nôtre, et l'analphabétisme a été complètement éliminé de même que le chômage et la pauvreté. "Il y a 20 ans, nous avons obtenu notre revendication fondamentale qui était de diriger l'économie en fonction des besoins du peuple, disait le secrétaire général de la centrale syndicale aux manifestants, et aujourd'hui nous sommes prêts à défendre nos conquêtes."

Un million de personnes étaient là pour en témoigner, et cela rappelait singulièrement l'assurance qui règne dans une assemblée de grève quand un vote massif vient de répondre aux menaces patronales. Face à la menace que représentent toujours les États-Unis pour ses conquêtes, c'est tout le peuple cubain qui nous a paru mobilisé comme dans un immense syndicat.

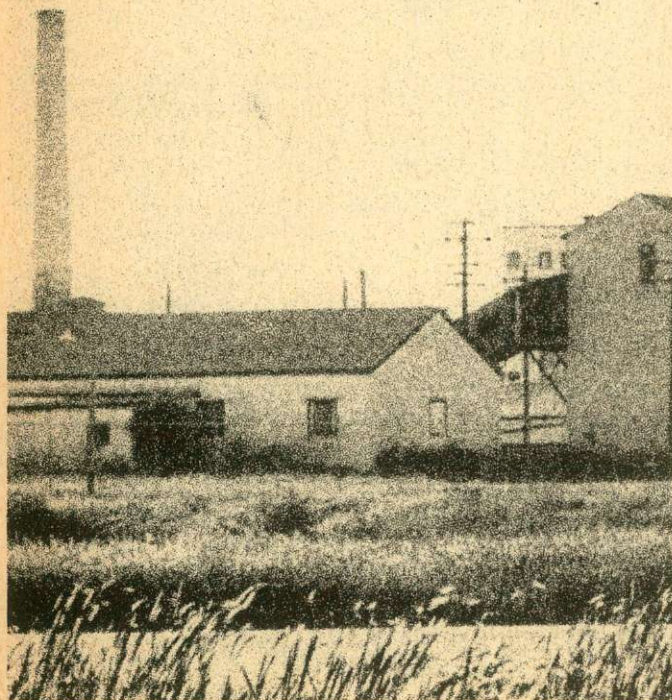


À la une du journal officiel du parti communiste de Cuba, le 2 mai, une photo de l'impressionnante manifestation du premier mai à la Havane, qui regroupait plus de 1,000,000 de personnes.



# DOSSIER

## LES TROIS MORTS DE CPCV: L'ENQUÊTE DOIT REPRENDRE



### La CSN exige la reprise de l'enquête du coroner

Le Syndicat National des Produits Chimiques de Valleyfield, appuyé par la Fédération de la Métallurgie et la CSN, exige que le coroner Cyrille Delage reprenne, dans les plus brefs délais, l'enquête du coroner suite à la déflagration dans le séchoir à poudre 280, qui a causé la mort de trois travailleurs.

La reprise de l'enquête du coroner est nécessaire pour que le syndicat puisse faire entendre ses témoins afin de prouver la responsabilité criminelle de P.C.V. Entr'autres, un des témoignages-clefs que le syndicat a à faire entendre est celui d'un travailleur qui, quelques jours avant l'accident, a averti le contremaître général, Gérard Léger, de la présence de poussière de poudre dans les auges du séchoir. On se rappelle qu'il a été prouvé que ces poussières accumulées ont été la cause de la propension du foyer d'incendie.

La CSN dénonce le coroner Cyrille Delage, qui refuse d'entendre un autre témoin-clef dans l'affaire, soit le contremaître général Gérard Léger, contremaître contre qui le Ministère du Travail avait intenté des poursuites relativement aux événements qui ont entouré la déflagration du séchoir 280. L'accusé n'est même pas entendu!

### On veut étouffer l'enquête

Pour la CSN, il est clair que, par ce refus d'entendre le contremaître général, le ministère de la justi-

ce du Québec cherche à protéger les hauts dirigeants de PCV.

On se rappelle que lors de la dernière audience, le 4 mars dernier, le syndicat a demandé à plusieurs reprises que ses témoins soient entendus à l'enquête du coroner. Le Ministère de la Justice a répondu par l'anti-émeute, le panier à salade, le refus de la présence d'une caméra-video et le refus de la visite des lieux de l'accident.

Pour calmer la colère des travailleurs contestant l'attitude du coroner, ce dernier proposa de faire entendre les témoins du syndicat par la Sûreté du Québec pour déterminer la pertinence de leurs témoignages. Si le syndicat n'acceptait pas cette condition, c'était l'ajournement sine die. Ce qui fut fait.

Depuis ce temps, le syndicat a appris, par le syndicat de Marine Industrie, que le coroner Stanislas Déry avait proposé la même formule lors de l'enquête du coroner suite à la mort d'un travailleur de Marine. La CSN affirme que ses témoins n'ont pas à être entendus par la Sûreté du Québec pour en déterminer la pertinence. Cela est contraire à la loi des coroners et constitue ni plus ni moins qu'une manière d'étouffer l'enquête.

### Il n'y a même plus de poursuites

De plus, le syndicat apprenait dernièrement que le gouvernement du PQ avait laissé tomber les poursuites recommandées par l'inspecteur Jean Beaulieu du ministère du travail. On se rappellera que le gouvernement fédéral ne poursuivait pas PCV parce que le ministère du travail du Québec poursuivait. Maintenant, plus personne



ne poursuit!

Plus, la veille de la 2<sup>ième</sup> journée de l'enquête du coroner, le 3 mars dernier, la Loi 17 du PQ volait au secours de PCV, les inspecteurs de la CSST (Commission de santé-sécurité au travail) déposaient un rapport commandé directement par le vice-président à l'inspection, Gilles Néron. Ce nouveau rapport venait blanchir la compagnie PCV et laissait planer le doute sur la négligence d'un des travailleurs décédés.

Ce rapport venait contredire celui du service d'inspection du travail, de même que l'enquête syndicale, pour introduire carrément la notion de "responsabilité partagée".

Rappelons que, lors des 2 premières journées d'audience, il a été mis en preuve hors de tout doute que l'origine de la déflagration fut une étincelle causée par l'accumulation d'électricité statique due à un défaut de construction des cabarets



de séchage.

Pourquoi toutes ces manœuvres?

Tout simplement parce que le 1er janvier 1981, le service d'inspection du tra-

vail tombait sous la juridiction de la CSST et de la loi 17.

## LA CSN EXIGE DONC

1) La reprise dans les plus brefs délais de l'enquête du coroner.

2) Que tous les travailleurs et la population puissent assister aux audiences *sans restriction*.

3) Que tous les témoins du syndicat soient entendus sans être interrogés au préalable par la Sûreté du Québec ou tout autre organisme.

4) Que soient entamées des poursuites pour violation des règlements de la loi fédérale des explosifs et de la loi et règlements des établissements industriels et commerciaux (Québec).

La CSN pense que ces conditions sont nécessaires pour démontrer la négligence criminelle de PCV.

### les acheteurs possibles de CPCV

## DES "AMIS" DE SPACE RESEARCH SONT INTÉRESSÉS

Plusieurs groupes industriels dans les produits chimiques se sont montrés intéressés à acheter les installations de CPCV, à St-Thimothé. Parmi eux, nous avons pu identifier et obtenir des renseignements sur deux de ces groupes, soit Muiden Chimie B.V., des Pays-Bas, et Welland Chemical of Canada. Fait intéressant, ces deux groupes possèdent des liens entre eux par le biais de la société allemande Friedrich Flick GMBH, société chimique spécialisée dans l'armement et plus grosse société industrielle privée d'Allemagne de l'ouest.

### Welland Chemical

Depuis 1968, cette compagnie est contrôlée à 100% par la compagnie W.R. Grace, de New York, impliquée dans la production de produits chimiques de toutes sortes ainsi que dans l'extraction des pétrole, gaz et charbon. En 1979, ses profits furent de plus de 222 millions \$. L'achat de CPCV par Welland Chemical, qui possède deux usines en Ontario, permettrait au groupe W.R. Grace de s'introduire de plein pied dans la produc-

tion militaire.

Cette introduction de W.R. Grace dans le domaine militaire apparaît d'autant plus logique que le principal actionnaire de cette compagnie, depuis 1976, est la société allemande Friedrich Flick GMBH, un des plus importants fabricants de matériel militaire en Europe et propriétaire, également, de la société néerlandaise Muiden Chimie, également intéressée à CPCV.

### Muiden Chimie

Cette compagnie, dans

la poudre explosive depuis le 17<sup>ième</sup> siècle, est contrôlée depuis 1972 par la compagnie Dynamit Nobel, elle-même contrôlée à plus de 75% par la société allemande Friedrich Flick GMBH. Il faut également noter que cette dernière, par le biais de sa filiale Eurometaal, a contrôlé 20% de Space Research international, filiale belge de Space Research Québec, de 1973 à 1976 et a ainsi été en contact avec l'Afrique du Sud.

Comme tout le monde se retrouve!



L'implantation de programmes d'activités physiques dans les entreprises devient, depuis quelques temps au Québec, une préoccupation à la fois de l'État et d'un nombre croissant d'employeurs.

## Les objectifs des "boss"

Pour Canadair, comme le dit le responsable de l'implantation des programmes d'activités physiques, "il devient avantageux pour une compagnie de dépenser un quart de million de dollars pour améliorer la condition physique de ses employés, car il est probable qu'un montant équivalent pourra être perdu en raison de problèmes de santé". ("Les programmes de conditionnement physique à Canadair, pour une augmentation de la productivité", Desport, avril-mai 1981).

En effet, de nombreuses études auprès des travailleurs actifs ont démontré une diminution du taux d'absentéisme, une baisse des erreurs, une réduction des pertes de temps attribuables aux accidents de travail, une attitude de travail plus positive, une tension moindre et une amélioration du rendement au travail. Et comme le dit le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche "aucun employeur ne peut y prétendre ne pas y trouver son profit". (Pour une intervention d'un module Kino-Québec dans le cadre du milieu de travail, juin 1980).

Donc en plus d'améliorer le taux de satisfaction des employés au travail, de maintenir une force de travail "coûteuse", de renforcer la capacité d'adaptation des travailleurs(euses) à certains travaux pénibles et dangereux, ces programmes pourraient être reliés

## L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS L'ENTREPRISE

# FAIRE DU SPORT POUR LE BOSS?



aux dispositions de la loi 17 sur la santé et la sécurité. Car la loi oblige l'employeur à forcer le travailleur afin qu'il ait "l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié (article 51.9). Une autre occasion de se dégager des obligations réelles de régler les problèmes à la source.

Si les objectifs sont nombreux pour les entreprises, ils le sont également pour l'État: réduction des coûts de santé, meilleure conservation de la force de travail, ouverture de nouveaux marchés en équipements et en services sportifs, réponse aux revendications concernant la qualité de la vie.

D'ici quelques semaines le Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche devrait faire connaître sa stratégie d'intervention en milieu de travail dont la mise

en application devrait se faire à l'automne prochain. Pour préparer ce rapport, on avait constitué un comité formé entre autres de spécialistes en activités physiques, d'experts en gestion de personnel et d'un dirigeant d'entreprise (Marc Ruel, président de Hockey Canadien de Drummondville). Aucun représentant syndical n'a été invité à siéger à ce comité.

Ainsi, à très court terme, les travailleurs(euses) et les organisations syndicales devront faire face à une stratégie gouvernementale (et non plus aux gestes isolés de quelques employeurs) d'implantation de programmes d'activités physiques dans les entreprises.

Dans l'entrevue accordée au numéro spécial de Desport sur ce sujet, le vice-président de la CSN, Christophe Auger, disait: "On ne s'embarquerait pas dans un tel programme

sans qu'il soit lié aux causes fondamentales des problèmes de santé des travailleurs(euses). Ce n'est pas le jogging qui va solutionner le taux de plomb dans le sang ou diminuer le bruit dans les usines. Si l'employeur nous propose un tel programme, on va le négocier sur nos propres bases, en s'assurant qu'il corresponde aux attentes réelles du monde. Ainsi si l'on peut souhaiter qu'il y ait introduction de tels programmes, ils doivent être contrôlés par les travailleurs et être initiés autrement que comme une opération de charme qui apparaît profiter aux seuls employeurs".

Cette nouvelle intervention de l'État, qui ne saurait être neutre, doit nous amener à court terme à préciser notre réponse syndicale et à élaborer une plateforme de revendications plus large au niveau des loisirs, du bien-être physique et des conditions de vie. Ce ne serait plus l'activité physique dans l'entreprise mais les travailleurs(euses) et l'activité physique, quels que soient le lieu et le moment de la pratique. Il nous fait questionner l'accessibilité pour tous aux loisirs, aux vacances et à la détente.

Ainsi, en déterminant eux-mêmes le type d'activités physiques qu'ils veulent pratiquer, en l'organisant sur leurs propres bases, les travailleurs pourraient les orienter selon leurs finalités. Ce ne serait plus "faire du sport pour le boss".

*Pour plus d'informations et une analyse fouillée sur le sujet, vous pouvez vous procurer le numéro spécial le Desport, exceptionnellement en vente au Centre de documentation de la CSN (286-2151) au prix de \$1.25.*



## OTTAWA SE PRÉPARE À RÉIMPOSER DES CONTRÔLES SUR LES SALAIRES

Avec l'accélération du taux d'inflation qu'on connaît depuis quelques mois au Canada (plus de 12%), dans les milieux financiers et politiques, on est en train de chercher un bouc-émissaire pour la hausse des prix, étant donné que les politiques gouvernementales actuelles s'avèrent complètement incapables de ralentir la montée des prix. Ainsi à Ottawa, on menace de recourir à un contrôle des salaires afin de faire payer les travailleurs pour les difficultés économiques du pays, tout comme on a voulu faire avec la loi C-73 entre 1975 et 1978.

D'ailleurs, la conjoncture économique de 1981 ressemble beaucoup à celle de 1975: les profits des compagnies commencent à se stabiliser après des augmentations importantes et les syndicats commencent davantage à s'organiser pour récupérer les pertes du pouvoir d'achat subies dans les années antécédentes à cause de la hausse des prix. La loi C-73 fut appliquée pour empêcher le rattrapage salarial et a déclenché les hausses sans précédent de profits qui se sont poursuivies jusqu'en 1980. Les entreprises étaient cependant libres d'augmenter les prix, ce qui fait que le taux d'inflation fut très peu affecté. Dans les douze mois précédant l'entrée en vigueur de la loi C-73, le taux d'inflation a été de 10.6 pour cent; en 1978, la dernière année de l'application de la loi, il a été de 8.4 pour cent.

Mais par rapport à 1975, la situation des salariés canadiens s'est considérablement empirée en 1981. Entre 1978 et 1980, les travailleurs canadiens ont perdu en moyenne 5.5 pour

cent de leur pouvoir d'achat et, en général, les règlements salariaux actuels sont encore loin de combler cette perte. Les dirigeants politiques à Ottawa reconnaissent ce fait et c'est pourquoi on n'envisage pas d'imposer les contrôles de la même manière qu'en 1975. Dans un article récent dans le cahier financier du journal torontois, le *Globe and Mail*, on avertit:

"Compte tenu de la diminution des revenus réels des récentes années, toute tentative d'imposer des restrictions salariales obligatoires donnerait lieu à une agitation ouvrière sérieuse et peut-être à une désobéissance ouverte de l'autorité gouvernementale."

Le programme de contrôles envisagé actuellement agirait d'une façon plus subtile que les décrets collectifs livrés par la Commission anti-inflation, qui provoquaient parfois des réactions collectives comme la lutte menée par les travailleurs des quatre meuneries de Montréal en 1977. Le programme envisagé actuellement pénaliserait, par la voie des impôts sur les revenus, ceux dont l'augmentation de revenus dépassent un seuil défini (10 pour cent, par exemple). Le programme s'appellerait "politique de revenus à incidence fiscale (PRIF)". Ainsi, ceux dont le revenu aurait augmenté de plus de 10 pour cent par rapport à l'année précédente seraient obligés de payer une pénalité en sus de leurs impôts normaux. On considère également la possibilité d'accorder un crédit d'impôt à ceux qui maintiendraient leur rythme d'augmentation inférieur à un taux spécifié.

L'intention d'un pro-

gramme de contrôles comme le PRIF est très claire: dans un discours livré le 6 mai par le ministre des finances MacEachen, celui-ci a déclaré que les travailleurs canadiens ne devaient pas s'attendre à être pleinement compensés pour la hausse des prix. L'idée serait donc de limiter les hausses de salaires pour s'assurer que les hausses des prix décrétées par les compagnies servent uniquement à renflouer les coffres des compagnies, par le biais d'une augmentation des profits.

Tout comme la Loi C-73, le programme PRIF sera

nettement discriminatoire envers les bas salariés puisqu'on pénalise en fonction du taux d'augmentation de revenu et non en fonction du niveau de revenu. Ainsi, en supposant que le seuil d'augmentation serait établi à 10 pour cent, un cadre pourrait augmenter son revenu de \$50,000 à \$55,000, une augmentation de \$5,000 sans pénalité. Un ouvrier dont le revenu passerait de \$10,000 à \$12,000, soit une augmentation de \$2,000, se verrait par contre appliquer une forte pénalité puisque son revenu aurait augmenté de 20 pour cent.

## RÈGLEMENT POUR LES FORESTIERS DE LA QNS

Les travailleurs forestiers de la compagnie Quebec North Shore, de Baie-Comeau, ont accepté à plus de 80%, vendredi le 8 mai, le rapport du médiateur Bernard Crevier sur le protocole de retour au travail, et le travail a repris le lundi suivant.

Le principal point d'achoppement de l'entente était la question des neufs congédiements que la compagnie tentait d'imposer, dont celui du président du syndicat, Jean Guy Lepage.

Le rapport du médiateur annulait les congédiements, et les remplaçait par des suspensions de trois semaines. De plus, le rapport oblige la compagnie à n'engager aucune poursuite judiciaire contre le syndicat.

Pour ce qui est des négociations à la Canadian In-

ternational Paper de La Tuque, la compagnie maintient toujours la même position: un refus total de négocier de bonne foi. Elle compte plutôt sur ses bouncers (Agence de sécurité Colossal) pour continuer sa campagne d'intimidation auprès des travailleurs en grève depuis dix mois.

Par ailleurs, le ministère du Travail du Québec a nommé M. Raymond Leboeuf comme médiateur dans le conflit à la Donohue de Girardville, au Lac Saint-Jean. Une rencontre est prévue pour bientôt. Cependant, les quelque 80 grévistes de la Société de conservation de la Côte-Nord, qui ont demandé l'intervention d'un médiateur, n'ont pas reçu de réponse jusqu'à présent. Ces travailleurs sont en grève depuis l'été dernier.



# ...petites nouvelles...

## conflits de travail

En vue de débloquer l'impasse qui paralyse Le DEVOIR depuis le 6 avril, le syndicat des journalistes a remis au nouveau directeur du journal, Jean-Louis Roy, une proposition de règlement sur toutes les clauses professionnelles encore en litige. La convention des quelques 35 syndiqués de la rédaction du DEVOIR est expirée depuis le 31 décembre 1980.

Même après avoir demandé la conciliation, la compagnie n'a pas fait d'offre en matière de salaires ni de régime de retraite. Une première offre écrite en matière normative a été refusée par les syndiqués le 28 avril. Les négociations ont achoppé essentiellement sur les problèmes professionnels de la rédaction du journal. Les principales questions en litige portent sur le traitement des textes des journalistes, la participation des syndiqués à la production du journal, la consultation des journalistes pour l'embauche des rédacteurs et des cadres de la rédaction, et l'étude des problèmes de distribution du journal, dont le tirage plafonne à quelque 40,000 copies.

Le syndicat, qui réclamait le "grief d'information", protection en vigueur au quotidien Le SOLEIL par exemple, demande au moins l'arbitrage dans les cas de censure répétée. Présentement, le journaliste dont les articles sont systématiquement boycottés est réduit à remettre sa démission. Comme à La PRESSE, les syndiqués du DEVOIR, voulant mettre un terme au malaise chronique avec les cadres, réclament un droit de regard sur le choix des chefs de la rédaction.

La participation des journalistes à la production et à la

planification du journal est acquise depuis 1975 au DEVOIR. Les syndiqués veulent cependant consolider et soustraire à l'arbitraire des cadres le comité de l'information qu'ils ont acquis de haute lutte après un mois de lock-out sous l'ancienne direction du journal. Le syndicat a cependant abandonné sa demande initiale d'une étude conjointe des structures du DEVOIR, vieilles de plus de 70 ans, et qui ont singulièrement compliqué au cours de récentes années le règlement des problèmes de succession à la tête du DEVOIR.

• • •

**Attention aux scabs!** À l'avenir, il faudra peut-être envisager de se protéger davantage sur les lignes de piquetage quand il y a des scabs.

C'est du moins la leçon qu'il semble falloir retenir à la suite d'un incident qui s'est produit mercredi dernier, alors qu'une piqueuse du syndicat du Centre d'accueil Laprairie a été frappée par la camionnette appartenant à l'employeur, et qui sert à faire entrer les scabs. Heureusement, cette travailleuse n'a pas été atteinte trop gravement.

• • •

**Les travailleurs de Camille Richard inc.**, dans le nord-ouest, accrédités depuis octobre 1979 et toujours sans convention malgré l'intervention d'un conciliateur, viennent de demander au ministre québécois du travail de mettre sur pied un conseil d'arbitrage afin que soit déterminé le contenu d'une **première convention collective**. Une telle requête avait déjà été soumise au ministre en septembre dernier.

Les employés de Almex, à Bernières, près de Québec, ont rejeté, le 11 mai dernier, les dernières offres patronales et déclenché une grève illimitée. Les principaux points en litige sont l'ancienneté, les griefs, les congés de maladie, l'assurance-groupe, les salaires, l'indexation et les vacances.

## organisation

**La campagne d'organisation CSN dans le secteur de l'entretien ménager commence déjà à porter des fruits.**

En effet, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Sumico (CSN) vient de déposer sa requête en accréditation auprès du ministère du travail pour représenter les 90 employés de cette entreprise montréalaise.

Les membres de ce nouveau syndicat CSN, non syndiqués jusqu'à présent, assurent l'entretien des édifices de l'Hydro Québec et de la Commission de l'Assurance-chômage (rue Saint-Urbain).

Par ailleurs, toujours dans l'entretien ménager, le Syndicat des travailleurs et travailleuses de Allied Maintenance (CSN) vient de recevoir de l'agent d'accréditation Marcel Rivard son certificat d'accréditation pour représenter les cinquante employé(es) de cette compagnie qui effectuent l'entretien de l'Institut de l'hôtellerie du Québec, rue Saint-Denis à Montréal.

## solidarité

Le 1er mai, fête internationale des travailleurs et travailleuses. Quelques petites nouvelles qui ne nous étaient pas parvenues à temps pour le dernier numéro.

C'est ainsi qu'à Lebel-sur-Quévillon les forestiers et les employés de bureau ont débrayé pour appuyer leurs camarades de la scierie, en grève depuis cinq mois, qui en sont à la négociation sur le protocole de retour au travail.

Il y a également eu des soirées de solidarité à Lebel-sur-Quévillon, ainsi qu'à Rimouski, à laquelle ont participé plusieurs centaines de travailleurs affiliés à la CSN et à d'autres centrales, ou venant de divers groupes populaires.

## élections

L'élection du candidat **socialiste François Mitterrand** à la présidence de la République française aura sans doute des **effets bénéfiques immédiats sur la classe ouvrière et le peuple français**. On s'attend en effet à ce que Mitterrand relève sous peu le salaire minimum et les allocations sociales, en particulier les pensions de vieillesse. Nous vous présenterons la semaine prochaine une analyse plus complète des répercussions de cette élection.



# ...petites nouvelles...

## sécurité santé

Les pluies acides font de plus en plus partie de notre environnement. De quoi s'agit-il? Au départ, il s'agit d'émissions d'oxydes de soufre et d'azote dans l'atmosphère par des industries (métallurgie, centrales électriques au charbon, etc.). Ces oxydes se ramassent dans des nuages, se transforment en acides, voyagent, poussés par les vents, et reviennent sur terre avec la pluie, provoquant des changements dans les éco-systèmes des lacs, des rivières, des terres, endommageant la faune, la flore et même les constructions humaines. L'Inco, dans le nord de l'Ontario, est responsable de plus de 20% de ces émissions acides.

Au total, cependant, il en vient deux fois plus de sources américaines que de sources canadiennes. Et on estime que les dommages seront irréversibles dans dix ans seulement si rien n'est fait pour contrer cette forme moderne de pollution industrielle.

• • •

Quelque 250 militants et militantes provenant de comités de sécurité-santé de syndicats affiliés au conseil central de Montréal, ainsi que quelques-uns venant des autres conseils centraux affiliés à la CSN, ont participé activement à un colloque de trois jours sur la sécurité-santé qui s'est tenu à Montréal. Réunis sous le thème "Organi-

sons-nous indépendamment des patrons et de l'État", les participants ont abondamment illustré le piège que constitue la loi 17 en désappropriant les syndicats de leur autonomie syndicale en matière de sécurité-santé.



Les participants se sont acquis à l'idée qu'il faut plus que jamais ne pas faire partie de comités paritaires, mais syndicalement s'organiser pour lutter directement sur le terrain à partir de nos revendications et dans un rapport de force direct qui est la seule manière efficace de régler promptement les problèmes concrets. Les participants se sont également attardés sur la question de la défense des accidentés et des malades du travail devant la CSST, ils ont cherché à faire un premier bilan de la participation de la CSN au conseil d'administration de la CSST. La semaine prochaine, Nouvelles-CSN publiera un dossier sur la question.

## divers

Le camarade Donatien Corriveau, président de la



Michel Van Schendel, membre du SPUQ, affilié à la FNEQ, a reçu le 11 mai le prix du gouverneur-général du Canada pour son oeuvre littéraire. Ce prix est accompagné d'une bourse

de \$5,000, dont il a remis la moitié aux journalistes de Radio-Canada en grève et l'autre au bureau pancanadien de solidarité avec le Salvador et au regroupement pour le Salvador libre. "Tantôt scripteur, tantôt journaliste, tantôt professeur, j'ai souvent été gréviste. J'ai été aussi souvent chômeur. La stabilité d'emploi qui est aujourd'hui la mienne, et jusqu'à ce prix qui m'est décerné, sont l'occasion d'un acte en faveur de ceux qui continuent d'être l'objet des mêmes discriminations", a déclaré Van Schendel.

La commission parlementaire qui traitera du droit de grève dans le secteur public et parapublic se réunira en juin et en août prochains. Cette commission parlementaire devait d'abord siéger en février dernier, puis en mars, mais l'annonce et la tenue des élections générales avait forcé le gouvernement à en reporter la date. 31 organismes et organisations, dont la CSN, sont inscrits pour participer au débat.

Les salarié-e-s de Proviso Distribution et des Presto de Vanier, Charlesbourg et Lévis, en grève depuis le 22 avril dernier, viennent de rejeter les dernières offres patronales, dites "finales", de la compagnie dans une proportion de 100% pour les Prestos et de 98,4% pour Proviso Distribution.

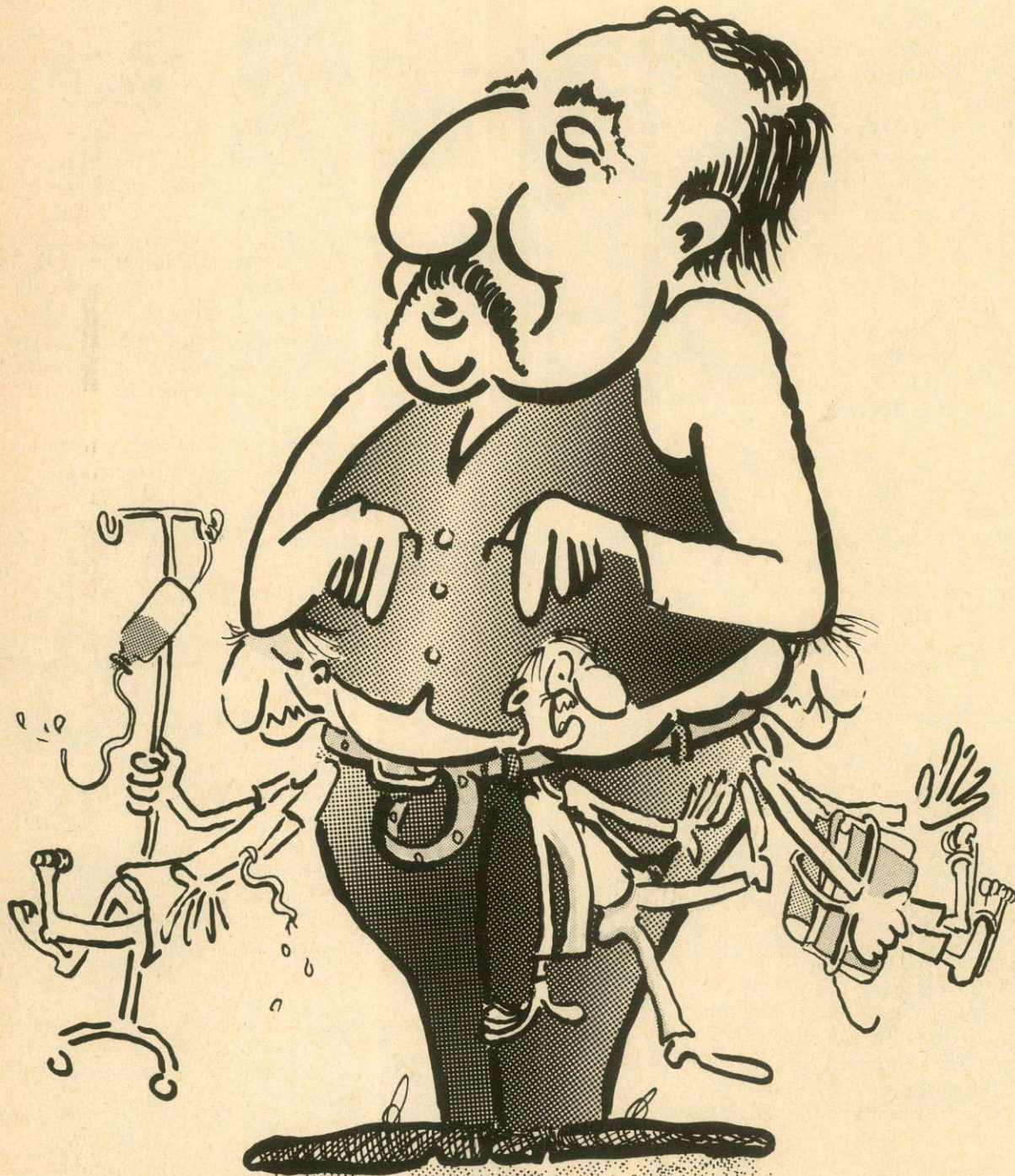
## nouvelles conventions

FAS, a subi une importante opération chirurgicale au coeur le 7 mai dernier à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Sa convalescence se poursuivra durant plusieurs semaines. Nous lui souhaitons de revenir en pleine forme.

Réunis en assemblée générale, le 12 mai, les chauffeurs de la CTCRO (CSN) ont accepté dans une proportion de 53% les dernières clauses négociées. Le retour au travail se fera progressivement du 25 mai au 23 juin.



# QUAND PARIZEAU SE SERRE LA CEINTURE...



RIANEUF



CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LE FONDS DE DÉFENSE PROFESSIONNELLE

# Le tour des régions

Après vous avoir donné un aperçu de l'état de la campagne de financement du fonds de défense vue sous l'angle des fédérations, Nouvelles CSN commence cette semaine la tournée des régions. Nous poursuivrons cette revue des conseils centraux dans les numéros suivants.

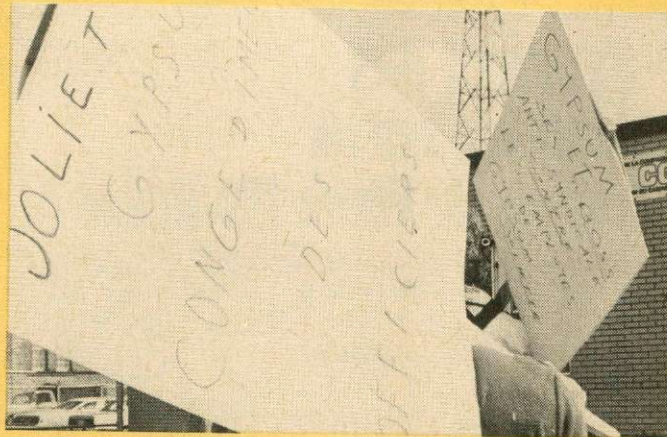


## NORD-OUEST

Dans cette région qui compte 32 syndicats, 15 assemblées, toutes positives, ont déjà été tenues et 12 autres seront tenues d'ici le 21 mai.

Plusieurs syndicats affiliés à la FAS se sont prononcés, dont l'hôpital de Malartic, \$2,245, le centre hospitalier St-François, \$4,966, St-Jean à Macamic, \$7,465, Ville-Marie, \$4,665, Lebel-sur-Quevillon, \$947, le CLSC de Senneterre, \$970, les employés de Claire Foyer, \$4,131. Le syndicat de Forex a souscrit

\$2,245, celui de la Commission scolaire Harricana \$3,025, le Centre communautaire juridique \$326 et les employés de CKVM-CKVT \$270.



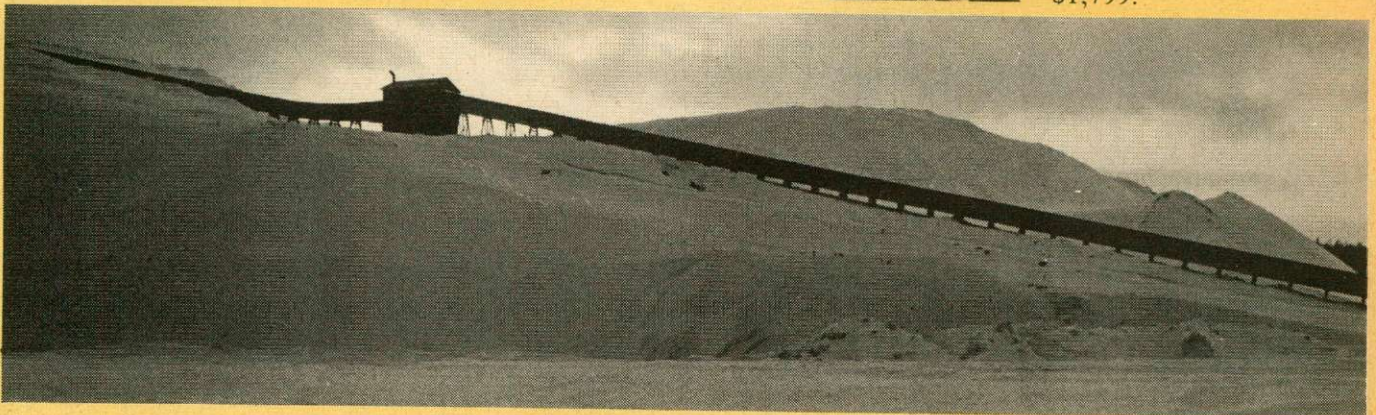
## LANAUDIÈRE

Le territoire compte 60 syndicats. 22 assemblées ont été tenues, toutes positives et 38 sont à venir. L'un des plus vieux syndicats de la CSN, celui des pâtes et papier de Crabtree, qui a fêté son 50e anniversaire il y a un an, a atteint son objectif de \$22,141. Les employés des autobus Sabem ont souscrit un montant de \$2,550. Les 3 employés de la ferme St-Norbert ont versé \$86 et le syndicat des Plastiques Canron de Berthier a voté \$980 au FDP.



## VICTORIAVILLE

Dans la région des Bois Francs, 12 des 13 syndicats qui ont tenu leur assemblée ont dit oui à la campagne volontaire. Parmi ceux-ci, signalons les infirmier(es) d'Arthabaska, \$8,298, les employés de PVU, qui ont versé \$50 par membre au lieu de \$35 l'Hermitage des Bois Francs, \$6,285 et les concierges des Bois Francs, \$1,799.



## THETFORD

Les syndicats de la région de l'amiante ont déjà atteint la somme de \$136,615 sur l'objectif glo-

bal de \$161,574 qui leur avait été fixé. 21 des 22 syndicats qui ont tenu leur assemblée ont répondu positivement. Quelques exemples: Fournier Steel:

\$3,474; les professionnels et les professeurs du Cegep: \$846 et \$9,315; les hôpitaux de Thetford et de St-Ferdinand: \$12,691 et \$16,060.

### PRÉCISION:

c'est bien \$40,000, et non \$75,000 que la FESP a souscrit au FDP.



### La petite histoire du fonds de défense (8)

Le congrès d'octobre 1966 introduisit un nouveau mécanisme visant à permettre au mouvement de traverser des périodes plus difficiles quand, par exemple, la moyenne de travailleurs et travailleuses soutenus par le FDP se maintient à un niveau plus élevé durant une longue période.

C'est à ce moment, il y a 15 ans, que fut constituée la première réserve de prestations accumulées. Une cotisation spéciale ayant pour effet d'assurer une somme de \$4,500,000 au FDP commença à être perçue au mois de mars suivant. Elle devait cesser au moment où l'actif du FDP atteignait \$20 par membre, et être remise en application quand cet actif était réduit à \$15.

Ajustée au salaire, la cotisation spéciale variait de \$.50 à \$1 par mois.

### L'équipe nouvelles csn

Jean-Noël Bilodeau, Jean-Claude Champagne, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Pierre Gauvin-Evrard, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Michel Rioux, François Rivard et André Sauvé

collaboration:

Peter Bakvis  
Ginette Galarneau

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.



### au 14 mai 404 ASSEMBLÉES POSITIVES 22 ASSEMBLÉES NÉGATIVES

La campagne de financement pour le fonds de défense a vraiment atteint son rythme de croisière cette semaine. La dernière compilation globale en date du 14 mai indiquait que 431 syndicats locaux avaient pris une décision quant à leur participation

volontaire. De ce nombre 404 syndicats avaient accepté de souscrire au FDP, plusieurs dépassant même l'objectif fixé. Seulement 22 syndicats ont refusé jusqu'ici de souscrire au FDP; cinq autres syndicats ont décidé de mesures particulières.

**FAS**  
**109 OUI**  
**3 NON**

En date du 14 mai, 112 assemblées syndicales avaient été tenues à la FAS. 109 syndicats avaient atteint leur objectif

et seulement 3 avaient refusé de souscrire à la campagne volontaire; l'un de ces deux syndicats doit d'ailleurs tenir une assemblée dans quelques jours pour se rallier. Bravo!

### Syndicat des Professeurs du Collège du Vieux Montréal

Nous vous présentons des extraits d'une lettre reçue par le trésorier Léopold Beaulieu et adressée par le Syndicat des professeurs du Collège du Vieux Montréal, affilié à la FNEQ.

Camarade,

*Vous y trouverez les recommandations qui s'inscrivent dans la ligne de la campagne de financement du FDP-CSN. Ces trois recommandations ont été adoptées unanimement par notre assemblée générale tenue le 21 avril 1981.*

*Le FDP-CSN est donc assuré de notre part d'un montant de \$30,000. réparti en trois versements.*

*L'unanimité de l'assemblée s'explique par la relation, que nous avons largement étayée, entre la situation de crise économique et le rapport de forces qu'il est nécessaire de construire ensemble pour y faire face.*

*Notre prochain envoi sera un chèque au montant de \$10,000.*

Syndicalement  
Michel Boisvert, président sortant  
Jean-Guy Régis, président élu



### CCS St-Bruno

Objectif: \$13,495

Décision: \$15,000

"L'exécutif avait recommandé le paiement de l'objectif de \$13,495 mais nous avons été renversé par notre assemblée qui a voté le paiement immédiat de \$15,000 au FDP", a déclaré avec humour le président du syndicat des employés de la Chaîne coopérative du Saguenay de St-Bruno, Paul Thibault. Ce syndicat de 460 membres, affilié à la fédération du commerce, a mené une bataille très dure en 1972 et s'en souvient. "J'ai rappelé aux membres que nous allons négocier l'année prochaine et que ça serait certainement difficile. Je leur ai dit aussi que je préférerais les convaincre de souscrire au FDP plutôt que d'être obligé d'aller dire à du monde en grève qu'on ne peut plus les soutenir" a-t-il confié à Nouvelles CSN.

**Cette semaine, le FDP a versé la somme de \$374,319. La CSN soutient 4,453 grévistes.**